COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 26 JANVIER 2022

Ouverture de séance à 18 h30.

Madame le Maire fait l'appel.

Présents et représentés: Elus de la majorité: Mme Françoise GONNET TABARDEL - M. Patrick GUERIN - Mme Emilie MARCE - M. Jean-Pierre MAUBERT - Mme Alexandra DEVE-COLLETTE (procuration à P GUERIN) - M. Yvon BLADIER (proçuration à JP MAUBERT) — Mme Monique BOF (procuration à J BEAU)— M. Alexandre CHABANIŞ — M. Michel QUINSON — M. Jacky BEAU - M. Patrick ADRAGNA - M. Alain DEFFES - M. Gérard BEYDON — Mme Nicole HUGUES — M. Alain CARILLION (procuration à F GONNET TABARDEL) - M. Gérard THERON - Mme Thérèse GUINAULT (procuration à E MARCE) - Mme Emmanuelle BRENIERE - Mme Bénédicte SAUJOT — Mme Marlène BOUVIER — Mme Wendy SCHUSCHITZ (procuration à E BRENIERE) — Mme Orlane COMBE (procuration à A DEFFES).

Elus de l'opposition: M. Jean Marc SERRE - Mme Maryline LANDRAUD - M. Patrick GARCIA - Mme Mina HARIM (procuration à P GARCIA) - M. Jean François COAT - M. Jean Yves MAURY (procuration à JM SERRE).

En préambule, Madame le Maire indique que la séance se déroule au foyer municipal et non en mairie pour tenir compte des contraintes sanitaires et rappelle que les règles dérogatoires au quorum et aux pouvoirs s'appliquent.

Jean-Marc Serre suggère de retenir le château Pradelle pour les prochaines réunions du conseil municipal, lieu bien plus agréable que le foyer municipal.

Madame le Maire espère que les prochaines séances pourront à nouveau se dérouler en mairie et souligne que le château Pradelle n'offre pas l'espace disponible au foyer.

Madame Langlet donne lecture du compte-rendu du conseil municipal du 08 décembre 2021 qui est approuvé à l'unanimité.

Suspension de séance pour signature du compte-rendu par les membres présents.

Madame Le Maire nomme comme secrétaire de séance Emmanuelle Brenière.

DELIBERATION N° 1

Objet : Personnel communal – fermeture de postes

Madame le Maire fait part au conseil municipal des mouvements du personnel intervenus en 2021 nécessitant des fermetures de postes. Ces mouvements concernent des changements de grade, des départs à la retraite. Le conseil municipal après en avoir délibéré :

décide la fermeture des postes suivants à compter du 1^{er} janvier 2022 :

GRADE	Nbre
Rédacteur	1
Adjoint Administratif	1
Gardien/Brigadier de police municipale	1
Adjoint animation principal 2e classe TNC 17H30	1
Adjoint d'Animation	2
Adjoint Animation TNC 27 h	1
Adjoint Animation TNC 17 h 30	2
Agent de maitrise principal	1
Agent Maîtrise	1
Adjoint technique principal 2e classe	4

Adjoint technique principal 2e classe TNC 17H30	1
Adjoint technique	3
Adjoint technique TNC 30h	1
Adjoint technique TNC 21h30	1
TOTAL	21

Comme le rappelle Madame le Maire, il s'agit du processus habituel d'ouverture et de fermeture de postes au cours de l'année et de l'approbation de la mise à jour au 1^{er} janvier de l'année suivante.

Adoption à l'unanimité

DELIBERATION N° 2

Objet: Approbation du tableau du personnel municipal au 01.01.2022

Compte tenu des modifications approuvées par le Conseil Municipal au cours de l'année 2021, Madame le Maire propose sous forme de tableaux, un recensement des postes du personnel existants dans la commune au 1er janvier 2022.

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- approuve les tableaux ci-annexés des postes du personnel municipal au 1er janvier 2022.
- dit que les crédits nécessaires seront inscrits aux comptes concernés du budget primitif 2022.

TITULAIRES AU 01.01.2022

GRADE	Nbre	Pourvu
Attaché Principal	2	1,9
Rédacteur Principal 1º classe	2	2
Rédacteur Principal 2º classe	1	1
Rédacteur	1	8,0
Adjoint Administratif Principal de 1e classe	4	3,9
Adjoint Administratif Principal de 2e classe	5	4
Adjoint Administratif Principal 2e classe TNC 28 h	2	2
Adjoint Administratif	1	1
Chef de Police	1	1
Brigadier-chef principal	3	3
Gardien/Brigadier de police municipale	1	1
Animateur principal de 1º classe	1	1
Adjoint animation principal 2e classe TNC 20h30	1	1
Adjoint animation principal 2e classe TNC 18H	1	1
Adjoint animation principal 2e classe TNC 17H30	2	2
Adjoint Animation TNC 17 h 30	1	1
Adjoint Animation TNC 15h15	1	1
Adjoint Animation TNC 10h	1	1
Technicien principal 1e classe	1	1
Technicien principal 2 ^e classe		1
Agent de maitrise principal	1	0,8
Agent Maîtrise	5	5
Adjoint technique principal 1e classe	4	4
Adjoint technique principal 2e classe	10	10

Adj	1	1
oint technique principal 2e classe TNC 33H		
Adjoint technique principal 2e classe TNC 30H	2	2
Adjoint technique principal 2º classe TNC 21H30	1	1 _
Adjoint technique	14	12
Adjoint technique TNC 31h45	1	1
Adjoint technique TNC 30h	2	2
Adjoint technique TNC 29h30	1	1
Adjoint technique TNC 28h30	1	1
Adjoint technique TNC 28 h	1	1
Adjoint technique TNC 26 h	1	1
Adjoint technique TNC 25 h	1	1
Adjoint technique TNC 23h30	1	1
Adjoint technique TNC 21h30	1	1
Adjoint technique TNC 19h30	1	1
Adjoint technique TNC 17H30	1	0
Adjoint technique TNC 8 h	1	1
ATSEM Principal 1e classe	2	1,8
ATSEM Principal 2e classe	1	1
ATSEM Principal 2e classe à TNC 17h30	1	1
TOTAL	88	83,2

CABINET DU MAIRE

Fonctions	Nombre
Collaborateur de cabinet	1

CONTRACTUELS

Grade	Nombre
Attaché	1
Adjoint administratif	1
Adjoint d'animation	6
Technicien	1
Adjoint technique	7
Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi	4
CAE	
Archiviste	1
TOTAL	21

Madame le Maire expose qu'il s'agit d'une photographie des effectifs au 1^{er} janvier 2022 et rappelle que le nombre de postes de titulaires pourvus au 1^{er} janvier 2021 était de 81,2, le poste de collaborateur de cabinet reste inchangé et le nombre de contractuels s'élevait à 17. Il ne s'agit pas d'équivalents temps plein, de nombreux agents sont à temps non complet.

Adoption à l'unanimité

DELIBERATION N° 3

Objet : Attribution de prime exceptionnelle aux récipiendaires de la médaille d'honneur départementale et communale

Sept agents vont recevoir la Médaille d'Honneur Départementale et Communale en regard des années de service effectuées dans la Fonction Publique Territoriale.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'usage qui veut que les récipiendaires bénéficient d'une prime exceptionnelle.

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- Décide d'allouer une prime unique et exceptionnelle de 170 euros aux titulaires de la médaille échelon Argent. :

Madame Agnès BORNET Madame Valérie CHANTALAT Madame Céline LANGLET Madame Florence ROUX Monsieur Bruno DEIANA Monsieur Marc GIAMBINO Monsieur Philippe GINEYS

- Dit que la dépense sera assurée au moyen des crédits inscrits au budget de l'exercice 2022.

Madame le Maire expose que la plupart des agents concernés a effectué les 20 ans de service dans les effectifs de la commune de Bourg Saint Andéol. Traditionnellement, les médaillés et les retraités sont mis à l'honneur lors de la cérémonie des vœux au personnel mais le contexte sanitaire ne le permet pas encore cette année, cela sera fait dès que possible. Madame le Maire ajoute qu'au prochain conseil municipal, il sera proposé une délibération pour modifier le montant du cadeau offert aux retraités.

Adoption à l'unanimité

DELIBERATION N° 4

Objet : Autorisation de dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif de la commune – Exercice 2022

Présentation par Patrick Guérin

Vu la loi du 5 janvier 1988 d'Amélioration de la décentralisation ;

Considérant la possibilité pour le conseil municipal d'autoriser Madame le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent :

Madame le Maire expose au conseil municipal la nécessité de prévoir la possibilité d'engager un certain nombre de dépenses d'investissement à caractère urgent avant le vote du budget primitif de l'exercice 2022 de la commune.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide d'autoriser Madame le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif de la commune dans la limite des ouvertures de crédits suivantes :

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

AFFECTATIONS	MONTANTS
Chapitre 20 Immobilisations incorporelles	10 000
compte 202 Frais de réalisation de documents	2 000
d'urbanisme	8 000
compte 2031 Frais d'études	- 1

Chapitre 204 Subventions d'équipement versées	30 000
compte 2041582 Autres groupements	30 000
Chapitre 21 Immobilisations corporelles	420 000
compte 2121 Plantations d'arbres et arbustes	10 000
compte 2128 Autres agencements et aménagements	10 000
compte 2135 Installations générales, agencements	
compte 2151 Réseaux de voirie	80 000
compte 2152 Installations de voirie	100 000
compte 21538 Autres réseaux	20 000
compte 21571 Matériel roulant	20 000
compte 2158 Autres installations, matériel, outillage	40 000
technique	20 000
compte 2182 Matériel de transport	
compte 2183 Matériel de bureau et informatique	60 000
compte 2184 Mobilier	10 000
compte 2188 Autres immobilisations corporelles	30 000
	20 000
Chapitre 23 Immobilisations en cours	110 000
compte 2315 Installation, matériel et outillage technique	110 000
TOTAL	570 000

⁻ Dit que ces crédits seront inscrits au budget de l'exercice 2022.

Adoption à l'unanimité

DELIBERATION N°.5

OBJET: Débat d'orientation budgétaire - Exercice 2022

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2312-1 modifié par l'article 107 de la loi NOTRe,

Conformément à l'article L2312-1 du code général des collectivités territoriales, « dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédent l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique. »

Madame le Maire expose au conseil municipal la continuité du calendrier budgétaire mis en place en 2021 pour l'exercice 2022 avec le vote du budget primitif au mois de février intégrant la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2021. Ce processus budgétaire a en effet permis d'engager dès le mois de mars les opérations votées.

Le présent rapport est organisé autour de trois axes principaux :

- Le contexte macro-économique
- Le contexte des finances communales de Bourg Saint Andéol
- Les orientations budgétaires de l'exercice 2022 dans la continuité de l'exercice 2021

I. Le contexte macro-économique

Après le repli généralisé du PIB à l'échelle mondiale provoqué par la première vague épidémique de COVID 19 au 1^er trimestre 2020, l'ensemble des grandes économies développées a retrouvé une croissance positive au cours de l'année 2021. L'arrivée des vaccins en début d'année et l'expérience acquise au fil des différents confinements ont permis de limiter les effets les plus néfastes pour l'activité économique. Les plans de soutien budgétaire massifs ont également largement contribué à atténuer les pertes de croissance

Par la suite, aux successives vagues de contamination qui ont touché les différents continents, se sont ajoutés d'autres obstacles qui sont venus ralentir la vigueur de la reprise. D'une part la remontée de prix de l'énergie provoquant une accélération de l'inflation au second semestre. D'autre part des pénuries de biens intermédiaires, dont les semi-conducteurs, limitant certaines productions industrielles. Enfin une désorganisation des chaines logistiques en conséquence des confinements, avec aussi des pénuries de main d'œuvre dans certains secteurs (transport, restauration, etc.).

Après -2,8 % en 2020, la croissance mondiale rebondirait à 5,7 % en 2021 puis, ralentirait à 4% en 2022.

En zone euro, la croissance a redémarré plus tardivement (au T) qu'aux Etats-Unis. Elle a conservé un rythme soutenu au T3 à 2,2 % T/T contre 2,1 % au T2. Une hausse importante des prix de l'énergie a constitué le principal facteur d'accélération de l'inflation qui s'est révélé plus fort qu'attendu (4,1 % en zone euro en octobre contre 0,9 % en janvier).

Cependant, la BCE a maintenu un quasi-statu quo estimant que les facteurs d'accélération de l'inflation devraient se dissiper au cours des prochains mois. En 2021, la croissance de la zone euro devrait atteindre 5,1 % après -6,5 % en 2020, puis ralentirait progressivement en 2022 à environ 4,1 %.

En France, malgré les différentes vagues épidémiques, l'impact économique de la crise sanitaire aura été nettement moins fort. Grâce à la progression de la vaccination contre le COVID 19, la plupart des restrictions sanitaires ont été levées entre mai et juin 2021, favorisant la reprise de l'activité en France. En stagnation au premier trimestre de l'année 2021, la croissance du PIB a été de 1,3 % au second trimestre et de 3 % au troisième trimestre. Concernant le quatrième trimestre, l'évaluation serait de 2,5%, soit une croissance totale pour 2021 de 6,8% (chiffre confirmé par l'OCDE qui a relevé la croissance 2021 de la France à 6,8%).

Cette dynamique s'explique par un rebond de quasiment toutes les composantes de la demande interne : secteur des services, notamment en hébergement-restauration (+59 % au T3 2021) la consommation des ménages a progressé de 5 % au T3 etc... Cependant, certains points de vigilance sont à prendre en compte et notamment les difficultés d'approvisionnement auxquelles font face les entreprises françaises, ce qui constitue un obstacle à la production et affecte certaines branches de l'industrie, notamment le secteur automobile.

Sur le marché du travail, l'impact de la pandémie semble avoir été absorbé. En fin d'année 2021, le taux de chômage est de 8,1% et devrait atteindre 7,6% en 2022, se positionnant en-dessous des niveaux prépandémiques.

Cette amélioration s'accompagne néanmoins du retour des difficultés en termes de recrutement. Dans un sondage réalisé par l'INSEE en août 2021, 40 % des entreprises dans l'industrie française estimaient éprouver des difficultés en termes de recrutement en août 2021. Cette tendance est encore plus notable dans le secteur du bâtiment, dans lequel 72 % des entreprises estimaient éprouver des difficultés en termes de recrutement. Cette situation paraît paradoxale étant donné le taux de chômage relativement élevé.

Concernant l'inflation, après une baisse en 2020 (1,5 % en janvier et 0% en décembre), elle a regagné du terrain pour atteindre 2,8 % pour 2021. C'est la composante énergie qui explique plus de la moitié de cet indice. En cause, le prix du Brent qui est passé de 19\$ en avril 2020 à 84\$ en octobre 2021. La hausse des prix du gaz et des carburants pour les véhicules personnels a aussi joué un rôle significatif dans l'accélération de l'inflation.

Concernant les entreprises, leurs résultats sont bons. Les mesures de soutien mises en place par le gouvernement pour faire face à la pandémie (Fond de Solidarité, prise en charge du chômage partiel, Prêts Garantis par l'Etat) ont permis de protéger efficacement les entreprises françaises. De plus, 2021 a marqué une nouvelle étape dans la baisse de l'impôt sur les sociétés (passé, pour le taux normal de 28 % en 2020 à 26,5 %). Enfin, le rebond de la demande en 2021 a été un facteur positif pour la performance des entreprises. Ainsi, les faillites ont connu une baisse d'une ampleur jamais observée précédemment.

Concernant les dépenses de l'Etat, après deux années marquées par le financement de la réponse à la crise sanitaire et un déficit public qui devrait atteindre 8,1 % du PIB en 2021 (après 9,4 % en 2020), l'Etat table sur 5 % en 2022. Le gouvernement compterait sur la conjoncture économique favorable et principalement sur la consommation des ménages, principal moteur de la croissance économique. La dette publique devrait se stabiliser en 2022 à 116% du PIB.

S'agissant de la loi de finances pour 2022, le texte s'inscrit dans la continuité de la précédente loi sans bouleversement pour les collectivités territoriales. Seuls quelques changements apparaissent sur le front des finances locales comme une réforme a minima des indicateurs financiers, une expérimentation de recentralisation du RSA pour les départements qui le souhaitent et le doublement de la dotation de soutien aux communes hébergeant des zones naturelles protégées sur leur territoire, pour la protection de la biodiversité.

L'annonce à retenir pour les finances locales concerne la revalorisation des bases d'imposition. Après une année de quasi-stagnation à +0,2% en 2021, elle s'élèvera en 2022 à +3,4% compte tenu de l'inflation. Rappelons que depuis la loi de finances pour 2018, le coefficient de revalorisation forfaitaires des valeurs locatives relève d'un calcul et non plus d'une fixation par amendement parlementaire, correspondant au glissement annuel de l'indice des prix à la consommation harmonisé (ICPH) constaté au mois de novembre précédent. Concrètement, la base de calcul de la taxe foncière et de taxe d'enlèvement des ordures ménagères augmentera de 3,4%. Cette revalorisation concernera aussi la base de calcul de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

La taxe d'habitation est quant à elle, en passe d'être totalement supprimée pour les résidences principales. Depuis 2020, 80% des foyers sont déjà totalement exonérés. Pour les 20 % des ménages restants, l'allègement a été de 30 % en 2021, et sera porté à 65 % en 2022. En 2023, plus aucun foyer ne paiera de taxe d'habitation sur sa résidence principale. A titre transitoire et jusqu'à sa disparition en 2023, le produit de taxe d'habitation sur la résidence principale acquitté par les 20% de foyers restants est affecté au budget de l'Etat. En compensation de cette suppression, la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) a été intégralement transférée aux communes.

Pour les intercommunalités et les départements, les pertes de recettes de taxe d'habitation et de taxe foncière ont été intégralement compensées par l'affectation d'une fraction de TVA, comme cela existe pour les régions.

Enfin, il est à noter la prorogation pour une année supplémentaire jusqu'au 31 décembre 2023 des contrats de ville et de huit dispositifs zonés de soutien du développement économique et de l'emploi (les quartiers prioritaires de la ville (QPV), les zones de revitalisation rurale (ZRR), les zones franches urbaines-territoires entrepreneurs (ZFU-TE), les zones d'aide à finalité réglonale (AFR), les zones d'aide à l'investissement des petites et moyennes entreprises (ZAIPME), les bassins d'emploi à redynamiser (BER), les bassins urbains à dynamiser (BUD) et les zones de développement prioritaire (ZDP)). Le ministère de la cohésion des territoires a précisé que la liste des communes classées en zone de revitalisation des centres-villes (ZRCV) a été actualisée afin de prendre en compte les opérations de revitalisation de territoire (ORT) signées en 2021. 112 nouvelles communes intègrent le dispositif selon l'arrêté du 3 décembre 2021, publié au Journal officiel du 29 décembre. Dans le cadre du programme Petites Villes de Demain, Bourg Saint Andéol verra son ORT signée en 2022.

II. Le contexte des finances communales de Bourg Saint Andéol

1. La dette de la commune de Bourg Saint Andéol

Encours total de la dette au 31/12/2021	5 046 145 €	Commune BSA 686 € /hab	Moyenne Département 1 271 € /hab	Moyenne Région 874 €/hab	Moyenne nationale 797 €/hab
Annuités des dettes bancaires	515 577,40 €	70 €/hab	178 €/hab	113 €/hab	104 €/hab
Fonds de roulement en fin d'exercice 2021	696 000,00 €	94 €/hab	156 <i>€/</i> hab	403 €/hab	344 €/hab

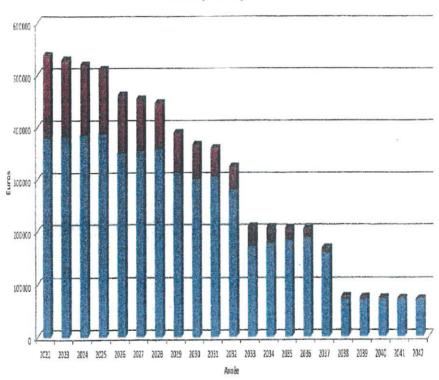
BOURG-SAINT-ANDEOL COMMUNE DE

GLOBAL DETTE

Analyse au 01/01/2022

REMBOURSEMENT DE L'ENCOURS-

Toutes Banques Tous budgets



Amortissements

Intérêts

Année	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2333	2934	2035	2036	2037	2038	2039	2040
Amotissements	379 113	382 094	385 226	388 515	351 970	355 598	359 410	313 686	301 315	305 732	280 372	173 245	178 363	183 740	189 387	160 308	71 614	71 814	71 514
Intárite	153 489	146 502	134 573	122 246	110 054	98 603	37 131	75 542	65 301	55 046	44 423	36 060	29 709	23 101	16 289	9250	5 882	4 465	3 242

Ammiltes 537 002 528 599 519 799 51C 751 452 024 454 231 446 541 389 228 586 616 350 778 324 735 209 306 208 072 205 841 205 676 169 558 77 256 76 379 74 355

Owww.Concertaux.fr

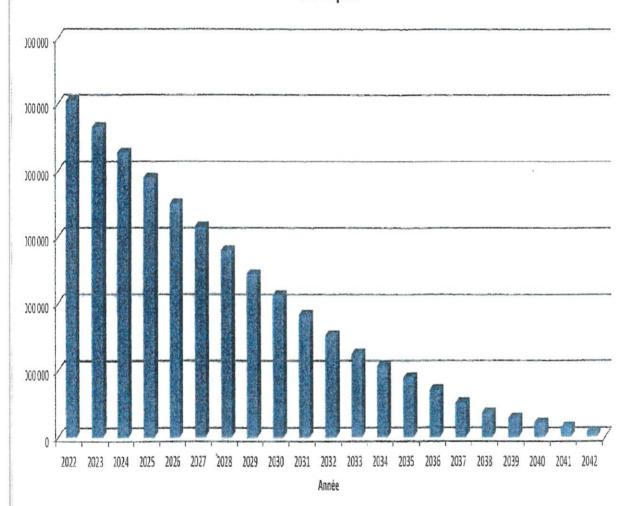
La 1401/2022 Page 1/11

01/01/2022

EXTINCTION DE LA DETTE

Toutes Banques Tous budgets

C.R.D. Date départ



C.R.D. Date départ

2. L'environnement socio-économique de la commune de Bourg Saint Andéol

Population totale INSEE au 01/01/2022 : 7 352 habitants

Données socio- économiques	Commune BSA	Moyenne départementale	Moyenne régionale	Moyenne nationale
Nombre de foyers fiscaux au 01/01/2021	4 439		anno anno anno anno anno anno anno anno	
Part des foyers non imposés	54,4%	53,1%	43,6%	47,8%
Revenu fiscal moyen par foyer	23 426 €	23 563 €	31 311 €	27 793 €

Taux des impôts locaux	Année 2021				
Taux foncier bâti voté par la commune + Taux foncier bâti voté par le département	23,41% 18,78%	- 1/			
Total taux globalisé TFB	42,19%				
Taux foncier non bâti voté par la commune	88,83%				

III. <u>Les orientations budgétaires de l'exercice 2022 dans la continuité de l'exercice 2021</u>

Après le renouvellement général du conseil municipal en 2020 et les bouleversements du calendrier budgétaire liés aux mesures de confinement pendant l'année 2020, l'exercice 2021 a été la première année de pleine mise en application de la politique municipale. L'exercice 2022 viendra donc conforter les directions données et actions impulsées en 2021, mettre en œuvre de lourds dossiers ayant nécessité une préparation de plusieurs mois et lancer de nouvelles réalisations.

Comme annoncé lors du débat d'orientation budgétaire 2021, un programme de travaux a été lancé mettant l'accent sur l'entretien nécessaire à la bonne conservation du patrimoine de la commune et au maintien d'un niveau de qualité des équipements publics proposés et mis à la disposition des Bourguésans dans leur vie quotidienne. Des travaux d'amélioration de l'existant ont été réalisés (écoles, installations sportives), d'importantes mises aux normes d'accessibilité et de mises aux normes électriques ont été conduites dans les bâtiments communaux, le programme pluriannuel de réfection des voiries a été largement engagé permettant d'allier sécurité

des usagers et esthétique et mise en valeur de la ville par l'enfouissement des réseaux aériens.

La transition écologique n'a pas été oubliée. Des actions concrètes ont été mises en place en matière de tri des déchets, un travail de fond est systématiquement conduit pour la réalisation d'économies d'énergie grâce à des investissements choisis. L'offre de prestations proposées à la population a été privilégiée tout au long de l'année 2021 avec de nombreuses animations proposées aux habitants malgré les difficultés de mise en œuvre liées à la crise sanitaire.

Les ateliers de territoire conduits en 2021 à Bourg Saint Andéol grâce à une ingénierie spécifiquement dédiée à la commune par l'Etat, a permis d'établir une véritable feuille de route pluriannuelle à partir de laquelle sont élaborés les projets nécessaires au développement de la commune, à sa capacité d'adaptation et de réponse aux enjeux de déplacements et de mobilité, à la mise en valeur de sa richesse patrimoniale. Le programme « Petites villes de demain » qui va conduire à l'élaboration d'une opération de revitalisation territoriale est un outil supplémentaire au bénéfice de la requalification du centre-ville de Bourg Saint Andéol. Il est fortement complété par les opérations portées par la communauté de communes DRAGA en matière économique et de soutien au commerce local.

Si le cœur de ville est une priorité d'action pour maintenir une activité économique, lutter contre la vacance des logements en centre-bourg, il n'en demeure pas moins que l'intervention municipale vise tout le territoire communal pour lutter contre les inégalités sociales et leurs divers impacts. C'est là tout le sens que prend la politique de la ville et le travail mené depuis des mois en lien avec les services de l'Etat et les partenaires institutionnels pour que le quartier de la Rochette soit réintégré en quartier prioritaire et que Bourg Saint Andéol bénéficie d'un contrat de ville. Très concrètement, la réactivation en 2021 du conseil local de surveillance et de prévention de la délinquance (CLSPD) a déjà permis de retisser les liens nécessaires entre les acteurs de la sécurité et les intervenants de terrain et de formaliser des échanges réguliers pour être au plus près de la réalité des Bourguésans. Début janvier, a également commencé un diagnostic co-financé par la CAF, orienté vers le recueil des besoins et opportunités auprès des habitants et acteurs de proximité spécifiquement en direction du quartier de la Rochette, quartier de veille active de la politique de la ville. Ce diagnostic débouchera sur des préconisations pour l'élaboration d'un plan d'action ajusté.

Toutes ces réalisations ne vont pas sans une action concertée et participative des citoyens grâce au dynamisme des comités de quartiers portés par leurs délégués motivés, personnes ressources devenues incontournables. Ce lien social si précieux au quotidien, est un axe fort de l'action municipale : lien inter-quartiers dans les choix d'investissement en faveur de la mobilité, lien intergénérationnel dans les actions impulsées et développées par le service social de la commune.

L'action sociale est une des priorités de l'équipe municipale et le sera tout au long du mandat. Le budget du CCAS est essentiellement alimenté par une subvention de fonctionnement du budget principal.

Outre les multiples interventions et opérations mises en place par le CCAS particulièrement en direction des personnes fragilisées, une action phare est développée dans le cadre du foyer Emilienne Doux et l'accueil des personnes âgées. L'élargissement des créneaux d'ouverture du foyer en 2021 sera conforté et encore amélioré en 2022 pour une amélioration toujours accrue de l'offre d'accueil de ce lieu. L'affectation d'un agent communal au foyer Emilienne Doux et l'organisation d'animations régulières et sorties ponctuelles, ont déjà permis de doubler le nombre de personnes fréquentant assidument le foyer. La fréquentation ne cessant d'augmenter, se pose la problématique des besoins de transport des usagers du lieu. 2022 verra donc se concrétiser l'équipement de la ville avec un minibus électrique. Des subventions seront bien évidemment recherchées dans le cadre des mesures d'aide à la transition écologique.

Une optimisation des charges de fonctionnement du budget 2022

Comme chaque année, la section de fonctionnement du budget 2022 comportera en dépenses les charges courantes liées à l'entretien du patrimoine de la ville et aux dépenses récurrentes nécessaires au fonctionnement des services publics communaux (écoles, cantines, mairie, services techniques, entretien des locaux recevant du public, suivi et entretien des installations sportives, éclairage public, nettoyage de la voirie ...). Il s'agit là d'assurer le bon fonctionnement quotidien des services à la population correspondant aux compétences de la commune.

Compte tenu de l'augmentation quasi générale des prix à la consommation qui touche tous les secteurs d'activités, un travail d'optimisation et de recherches de marges va être réalisé sur le budget 2022. La collectivité doit en effet constamment travailler sur des recherches de marges pour pouvoir améliorer l'offre de services proposée aux habitants.

Les différents secteurs d'intervention qui sont le fondement de l'action municipale de proximité au service des administrés, auront toute leur place dans les arbitrages budgétaires de l'exercice 2022 : secteur scolaire, volet associatif avec le soutien aux associations, dimension sportive, animations culturelles, patrimoniales et festives, mise en valeur du cadre de vie, sécurité publique et lien social.

Concernant les moyens humains nécessaires à la réalisation de ces actions, une réadaptation du niveau des effectifs communaux a d'ores et déjà été engagée durant l'année 2021 ainsi qu'un travail de fond sur les organisations de services et le développement de la transversalité. Les postes de titulaires pourvus qui étaient de 82,2 au 1^{er} janvier 2021 sont passés à 84,2 au 1^{er} janvier 2022. Les prochains départs en retraite seront remplacés et permettront des réajustements de postes en fonction des besoins actuels et à venir. L'organisation des services et la gestion des effectifs continueront à privilégier la réponse aux besoins identifiés en termes d'efficacité du service public.

Evolution des effectifs de la commune de Bourg Saint Andéol au 01/01 de l'année n :

	Nombre de postes titulaires pourvus	Nombre de contractuels	Charges brut de personnel en milliers d'€	Montant net en € par habitant BSA	Montant net moyen strate nationale en €/par hab
2022	84,2	21	M-	-	=
2021	82,2	17	3 263	436 €	534 €
2020	84,9	19	3 104	406 €	540 €
2019	89,4	18	3 271	428 €	540 €
2018	91,1	18	3 244	425 €	540 €
2017	91,8	30	3 499	475€	540 €
2016	97,8	26	3 522	461 €	535 €
2015	106,9	32	3 717	498 €	535 €
2014	105,7	19	3 700	484 €	531 €
2013	100,5	21	3 367	441 €	531 €

Les dépenses de fonctionnement seront équilibrées par des recettes fiscales, des dotations de l'Etat annoncées stables et autres produits de services et du domaine.

Le taux communal 2022 de la taxe foncière de Bourg Saint Andéol restera identique au taux 2021.

Les tarifs payés par les Bourguésans à l'occasion de l'utilisation des services (cantine scolaire, garderie, location de salles...) resteront inchangés.

• Un programme d'investissement très fourni en 2022

L'opération de réhabilitation et de mise en accessibilité de l'hôtel de ville va passer en phase opérationnelle après un réajustement souhaité du projet pour y intégrer notamment l'aménagement du dernier étage du bâtiment. Cette opération va ainsi permettre un accès des services de la mairie aux personnes à mobilité réduite, aux parents se déplaçant avec une poussette, à tous les administrés rencontrant des difficultés de mobilité, quelle que soit leur nature et leur durée.

L'agenda de mise en accessibilité des établissements recevant du public est poursuivi s'agissant des bâtiments communaux ne répondant pas aux normes en vigueur. Ce travail de longue haleine doit être maintenu à un niveau soutenu.

Le projet de construction d'un tiers-lieu communément désigné « forum », avance également depuis plusieurs mois. Le budget de l'exercice 2022 y consacrera l'enveloppe nécessaire aux études, à la maîtrise d'ouvrage déléguée et à la procédure de marché public de concours d'architecture pour un phasage de la réalisation de l'opération dès le budget suivant. La phase préparatoire incompressible de préparation du dossier sera mise à profit pour réaliser une étude globale de requalification de l'avenue de la gare qui permettra d'identifier les usages et aménagements à prévoir pour cette voie à enjeux.

Le calendrier pluriannuel de réfection des voiries continue à être appliqué pour assurer une réfection des voiries le nécessitant en privilégiant dans le même temps l'enfouissement des réseaux. La réfection de la rue Neuve sera la principale opération de voirie, complétée par d'autres opérations comme la réfection du chemin Saint André.

L'opération de construction du mur du boulodrome continue également en 2022 en intégrant la tranche de travaux prise en charge par la ccdraga. Plusieurs interventions nécessaires au bon fonctionnement du réseau pluvial seront aussi très rapidement réalisées en 2022.

La réalisation de la liaison piétonne avec la Cascade assortie d'un volet culturel pour la création d'un parcours artistique va intervenir au premier semestre 2022 en partenariat avec la ccdraga.

Les espaces publics constituent une des richesses de la commune et leur mise en valeur est essentielle. La municipalité choisit donc d'ouvrir au public le parc de Neptune en 2022. Des aménagements seront à prévoir notamment en termes de sanitaires.

Les aménagements de parkings et espaces publics dédiés figurent parmi les actions prioritaires pour faciliter le quotidien des habitants. C'est ainsi que l'aménagement du stationnement du Quai Fabry, élargi en intégrant le boulevard Sainte Marie, va être traité cette année ainsi que le périmètre des garages communaux dits « Canaud ».

L'enveloppe d'investissements à caractère sportif comportera des renouvellements de matériels mais sera surtout marquée par l'opération de réfection de deux courts de tennis et leur mise en éclairage.

La commune entend poursuivre son programme de rénovation énergétique des bâtiments et installations pour réduire les consommations d'énergie. De lourds dossiers de demandes de subventions sont constitués pour obtenir le maximum d'aides. Après avoir identifié les priorités, les arbitrages budgétaires seront faits au regard des subventionnements dont pourra bénéficier la collectivité. L'isolation du bâtiment des services techniques communaux est une priorité compte tenu de son niveau de consommations énergétiques. L'école Albertine Maurin figurera aussi dans la programmation établie.

L'ensemble des établissements scolaires publics bénéficieront de crédits réservés dans la section d'investissement du budget 2022 pour le renouvellement de matériels ou pour répondre à des besoins spécifiques ainsi que pour l'entretien des locaux.

Comme évoqué précédemment, la collectivité va se doter d'un véhicule de type minibus électrique. Moyen nécessaire pour proposer un service adapté en termes de mobilités, il permettra des multi-usages auprès des publics non véhiculés.

Des lignes dites classiques seront bien évidemment intégrées dans le document budgétaire de l'exercice 2022 qu'il s'agisse du renouvellement de matériels ou de véhicules, de mobiliers, d'outils informatiques.

En termes de sécurité publique, la collectivité va se doter d'un équipement de type cinémomètre afin de répondre à la délinquance routière sur le territoire communal en complément des interventions des forces de sécurité de l'Etat.

Ces nombreuses opérations feront l'objet d'un descriptif précis et chiffré lors de l'adoption du budget.

Les fonds propres de la collectivité, l'affectation des résultats de l'exercice 2021, la prévision de virement de la section de fonctionnement et la très large sollicitation de financements mobilisables auprès de l'Etat, la Région AURA, le Département de l'Ardèche et les autres institutions partenaires alimenteront les recettes de la section d'investissement.

Patrick Garcia demande des explications sur la variation du nombre de foyers non imposables qui était de 54,4% au 01/01/2021 alors qu'il était supérieur les années précédentes. Ces chiffres étant fournis par la Dgfip, Mme Langlet va interroger le Trésorier et les éléments de réponse seront communiqués à la prochaine réunion du conseil municipal.

Globalement, M. Garcia remarque que le DOB fait référence à beaucoup de réalisations qui faisaient partie des projets de l'opposition ou qui ont été commencées sous le mandat précédent. Il attire l'attention sur la nécessaire vigilance sur les dépenses de personnel qui limitent les possibilités d'investissement. La différence marquée porte sur le projet de forum qui est obscur pour l'opposition en l'absence d'éléments connus. Patrick Garcia espère que l'opposition pourra participer au projet pour en faire part aux Bourguésans. Concernant la voirie, il relève une incohérence entre la référence à un plan pluriannuel et la seule prévision de réfection de la rue neuve.

Patrick Guérin rappelle les enveloppes des charges de personnel depuis les exercices 2017 qui étaient les suivantes :

2020 : 3 261 000 € 2019 : 3 270 000 € 2018 : 3 243 500 € 2017 :3 500 000 €

M. Guérin indique que les dépenses de personnel sont les dépenses de fonctionnement les plus regardées. A l'arrivée de l'équipe actuelle, il est apparu un réel besoin de réorganiser les équipes en place pour répondre aux besoins des habitants. Durant la 1^{ère} année de la municipalité précédente, les charges de personnel ont explosé puis les départs en retraite n'ont pas été remplacés.

M. Garcia souligne que la municipalité bénéficie aujourd'hui des départs en retraite de gros salaires pour pouvoir réajuster les personnels.

Mme le Maire précise que ce réajustement vise à mettre le service à la hauteur des demandes des Bourguésans. M. Guérin explique que les embauches se font maintenant dans le cadre d'un jury composé d'élus, chefs de services et DRH, qui prend une décision collégiale. Cette procédure permet de limiter le risque de se tromper lors des recrutements. Patrick Guérin déclare que le copinage est fini.

Patrick Garcia poursuit sur le contenu du DOB en indiquant que la municipalité précédente n'a pas à rougir de ce qui a été fait au quartier de la Rochette. Le CLSPD a été convoqué à l'époque et le préfet est venu sur place. Un centre médical a été créé sur un terrain communal vendu au porteur du projet.

Madame le Maire répond qu'il ne s'agit pas seulement de faire une photo avec le préfet et une réunion par an sur le quartier de la Rochette. Un travail est réalisé depuis des mois avec les bailleurs sociaux et tous les partenaires pour coordonner les interventions. Elle prend l'exemple de la réhabilitation qui était attendue depuis de nombreux mois, de l'espace laissé à l'abandon entre le collège et l'espace public d'Ardèche Habitat et qui vient d'être traitée. Une visite avait eu lieu avec le président Amrane. Tout cela, c'est du travail au quotidien et « en sous-marin » pour que ce quartier soit à nouveau classé en quartier prioritaire et qu'il bénéficie de moyens humains adaptés. Une visite de Monsieur le Préfet a d'ailleurs eu lieu dernièrement dans ce sens.

S'agissant des jardins de Neptune, M. Garcia fait remarquer qu'il serait intéressant d'intégrer le projet antérieur de création d'une voie douce pour le connecter jusqu'au sud. Mme le Maire affirme l'importance d'ouvrir les jardins au public.

Jean-Marc Serre souhaite répondre à l'allusion qu'il juge perfide de Patrick Guérin concernant le copinage. M. Serre relève que la municipalité a embauché aux services techniques un agent qui fait doublon et qui est le conjoint du maire de Viviers, ce qui est du copinage. Par ailleurs, pour ce qui est des bailleurs sociaux, il a fallu un changement de majorité au conseil d'administration d'Ardèche Habitat pour que les choses avancent.

Mme le Maire rappelle que le travail engagé avec les bailleurs sociaux remonte à des mois, bien avant le changement de présidence d'Ardèche Habitat. Sur le recrutement aux services techniques, les élus ont pris les services techniques dans un état de délabrement avancé sans remplacement des départs à la retraite. La personne recrutée fait un travail incroyable et la procédure de recrutement a été conduite sans que le jury ne connaisse le lien auquel Monsieur Serre fait référence.

Jean-Marc Serre indique qu'un Bourguésan a postulé et a été jugé trop diplômé et avec trop d'expérience.

Mme le Maire précise que des candidats venant du secteur privé avaient des exigences de salaire trop hautes au regard de ce que la commune pouvait proposer.

En ce qui concerne le forum, Mme le Maire expose succinctement le projet qui est en train de se construire, comportant une médiathèque avec un espace de vie sociale. Il ne s'agit pas d'une salle des fêtes, ni une salle de congrès qui se remplirait deux ou trois fois par an, mais bien d'un lieu de vie pour les Bourguésans à élaborer avec les associations de la commune.

Jean-François Coat aborde le volet économique de Petites villes de demain et la question des actions complétées par celles de la ccdraga. M. Coat fait part de son étonnement sur le manque de dynamisme du volet économique municipal et intercommunal. L'intercommunalité fonctionne sur les actions déjà mises en œuvre comme par exemple les boutiques à l'essai. Quelle est l'action économique municipale ?

Mme le Maire expose qu'il n'y a jamais eu autant d'aides directes de la ccdraga qu'en 2021. Les boutiques à l'essai installées fonctionnent. L'opération Intermarché est en train d'aboutir, ce qui n'est pas négligeable comme action. Une stratégie de développement économique est établie par la ccdraga comme cela est examiné en commission intercommunale à laquelle siège JF Coat. Un gros travail d'identification des locaux commerciaux a été réalisé et continue à être mis à jour, travail auquel participe très activement Alexandre Chabanis.

Alexandre Chabanis expose la problématique des locaux vacants qui sont connus mais qui nécessitent souvent d'importants travaux de remise aux normes. La chargée de mission éco de la ccdraga est en relation avec les personnes concernées. Il est nécessaire d'avancer doucement avec les porteurs de projets car bien souvent, ils mettent toutes leurs économies dans leur projet. Beaucoup de choses vont se débloquer en 2022, le programme Petites villes de demain va donner des outils. La perte de confiance des propriétaires de locaux est là, il faut redonner confiance par un travail de longue haleine.

La tenue du débat d'orientation budgétaire est mise au vote : Adoption à l'unanimité

DELIBERATION N° 6

Objet : Demande d'aide financière auprès de l'Etat pour l'aménagement d'une liaison piétonne

Présentation par Patrick Adragna

Madame le Maire expose au conseil municipal que la création d'une liaison piétonne entre la Cascade et le centre-ville de Bourg Saint Andéol s'inscrit dans le cadre du projet de centre d'entrainement des arts du cirque et de l'aménagement du quartier de Tourne. Elle indique que la commune souhaite réaliser des travaux d'aménagement du parvis, créer un cheminement piétonnier qui reliera le site au centre-ville et ouvrir l'espace en direction du site Pradelle.

Afin de mener à bien ce projet, Madame le Maire propose au conseil municipal de solliciter une aide financière auprès des services de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux pour l'année 2022.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve cette opération.
- Sollicite l'aide de l'Etat, au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux, exercice 2022– catégorie "services à la population" avec une prise en charge de 40% du montant HT des travaux.

Madame le Maire précise que les délibérations inscrites à l'ordre du jour du conseil municipal portent sur des projets envisagés pour 2022 et pour lesquels les dossiers de demandes de subventions doivent être déposés au 15 février. Des crédits d'Etat (DETR et DSIL) sont à mobiliser avec des enveloppes conséquentes. La collectivité s'est donc mobilisée pour proposer dès aujourd'hui ces délibérations sur les gros dossiers.

Patrick Adragna expose l'objet du projet dont le chiffrage de l'ordre de 250 000 € HT, est en train d'être affiné.

M. Garcia interroge sur la propriété communale du parvis, ce à quoi Mme le Maire répond par l'affirmative.

Adoption à l'unanimité

DELIBERATION Nº 7

Objet : Demande d'aide financière auprès du Département de l'Ardèche pour l'aménagement d'une liaison piétonne

Madame le Maire expose au conseil municipal que la création d'une liaison piétonne entre la Cascade et le centre-ville de Bourg Saint Andéol s'inscrit dans le cadre du projet de centre d'entrainement des arts du cirque et de l'aménagement du quartier de Tourne.

Elle indique que la commune souhaite réaliser des travaux d'aménagement du parvis, créer un cheminement piétonnier qui reliera le site au centre-ville et ouvrir l'espace en direction du site Pradelle.

Afin de mener à bien ce projet, Madame le Maire propose au conseil municipal de solliciter une aide financière auprès des services du conseil départemental de l'Ardèche pour l'année 2022.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve cette opération.
- Sollicite l'aide du Département de l'Ardèche au taux le plus élevé.

Adoption à l'unanimité

DELIBERATION Nº 8

Objet : Demande d'aide financière auprès du Syndicat départemental d'Energies de l'Ardèche pour les travaux d'éclairage liés à l'aménagement d'une liaison piétonne

Madame le Maire expose au conseil municipal que la création d'une liaison piétonne entre la Cascade et le centre-ville de Bourg Saint Andéol s'inscrit dans le cadre du projet de centre d'entrainement des arts du cirque et de l'aménagement du quartier de Tourne.

Elle indique que la commune souhaite réaliser des travaux d'aménagement du parvis, créer un cheminement piétonnier qui reliera le site au centre-ville et ouvrir l'espace en direction du site Pradelle.

Afin de mener à bien ce projet, Madame le Maire propose au conseil municipal de solliciter une aide financière auprès des services du Syndicat départemental d'Energies de l'Ardèche.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve cette opération.
- Sollicite une subvention, au taux le plus élevé, auprès des services du Syndicat départemental d'énergies de l'Ardèche (SDE 07).

Madame le Maire précise qu'il s'agit d'une demande de subvention pour le volet éclairage et qu'une réunion de la commission communale travaux sera fixée avant le vote du budget pour aborder les projets plus en détails.

Adoption à l'unanimité

DELIBERATION N° 9

Objet : Demande d'aide financière auprès de l'Etat pour l'aménagement des parkings Canaud

Présentation par Patrick Adragna

Madame le Maire expose au conseil municipal le projet d'aménagement des parkings rue du Révérend Père Canaud.

Afin de mener à bien ce projet, Madame le Maire propose au conseil municipal de solliciter une aide financière auprès des services de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux pour l'année 2022.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve cette opération,
- Sollicite l'aide de l'Etat, au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux, exercice 2022– catégorie "services à la population", avec une prise en charge de 40% du montant HT des travaux.
- M. Adragna précise que ce projet porte sur l'espace des garages et les surfaces périphériques. Plusieurs interventions sont prévues notamment la réfection de la toiture des garages et la dépose des plaques Everite amiantées, le remplacement des portes de garages en mauvais état, le revêtement de voirie, l'aménagement de stationnements, la création de massifs végétalisés.

Mme le Maire ajoute que le chemin Saint André sera refait dans le cadre de cette opération.

M. Garcia interroge sur l'éventuel remplacement de la toiture par une couverture en panneaux photovoltaïques. Patrick Adragna explique que cette solution a bien été étudiée mais le site n'est pas rentable car trop à l'ombre.

Adoption à l'unanimité

DELIBERATION N° 10.

Objet : Demande d'aide financière auprès de l'Etat pour la requalification du boulevard Sainte Marie et du quai Fabry

Présentation par Patrick Adragna

L'extension récente de l'Ehpad Sainte Marie et la proximité de l'hôpital local nécessitent des aménagements piétonniers et de stationnement sur le boulevard Sainte Marie et sur le guai Fabry.

Madame le Maire expose au conseil municipal le projet d'aménager un parking de 65 places sur le quai Fabry, l'aménagement de cheminements piétons sécurisés, l'ouverture de la Viarhona sur le centre-ville et d'aménagement de zones de repos conviviales ainsi que la végétalisation de ces espaces.

Afin de mener à bien ce projet estimé à la somme de 203 167.00€ HT (243 800,40€ TTC), Madame le Maire propose au conseil municipal de solliciter une aide financière auprès des services de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux pour l'année 2022.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve cette opération et le montant des travaux précité,
- Sollicite l'aide de l'Etat, au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux, exercice 2022– catégorie "services à la population" avec une prise en charge de 30% du montant HT des travaux.

M. Garcia souhaite avoir des précisions sur les travaux qui vont être réalisés sur le boulevard Sainte Marie. Mme le Maire expose qu'il s'agit d'améliorer la sécurité sur cette voie en traitant la question de la sécurisation des piétons d'autant plus nécessaire avec la création de l'accès à l'Ehpad Sainte Marie. Patrick Garcia interroge sur le point des réseaux à reprendre et Mme le Maire indique que cette question est en cours d'étude.

Adoption à l'unanimité

DELIBERATION N° 11

Objet : Demande d'aide financière auprès de l'Etat pour des travaux de rénovation thermique du bâtiment des services techniques municipaux

Présentation par Patrick Adragna

Madame le Maire expose au conseil municipal le projet de rénovation thermique du bâtiment des services techniques municipaux. Les travaux consistent, entre autres, en l'isolation de la façade principale et de deux pignons, de la dalle recouvrant les bureaux et espaces aménagés de l'étage, ainsi que l'aménagement intérieur d'une partie de l'atelier.

Afin de mener à bien ce projet, Madame le Maire propose au conseil municipal de solliciter une aide financière auprès des services de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux pour l'année 2022.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve cette opération,
- Sollicite l'aide de l'Etat, au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux, exercice 2022– catégorie " développement économique, social, environnemental, touristique ou culturel" avec une prise en charge de 40% du montant HT des travaux.

Patrick Adragna expose au conseil municipal que le bâtiment des services techniques est un héritage compliqué. Dans le contexte actuel de la transition énergétique, ce bâtiment ne bénéficie d'aucune isolation thermique. La toiture de ce bâtiment de 4000m² était composée d'amiante. Elle a été louée à un investisseur privé. Il était possible à l'époque d'isoler la totalité de la toiture mais la préférence a été donnée à la réalisation d'une couverture non isolée. Le bail d'une durée de 20 ans rapporte un revenu brut de près de 65 000 €/an à l'investisseur mais ne rapporte que 10 € à la commune. Ce bâtiment est une passoire thermique. L'isolation du toit ne peut plus se faire sauf à retirer les panneaux, l'isolation par le dessous n'est pas possible et la dalle audessus des bureaux n'est pas isolée non plus. La seule possibilité consiste en un bardage extérieur. La consommation de fioul pour le chauffage s'élève entre 90 et 100 € par jour. Les travaux d'isolation sont en cours de chiffrage mais une enveloppe de 200 K€ minimum sera nécessaire. M. Adragna ajoute que la température dans les ateliers est de 3° en hiver et 36° en été. Pour ce bâtiment acheté 350 000 €, il faudrait investir autant pour parvenir à une consommation énergétique acceptable. A cela s'ajoute la situation excentrée de ce lieu à 3 Kms avec les allers-retours des véhicules.

Patrick Garcia relève que Patrick Adragna a bien terni la situation ! On ne chauffe pas des garages dans lesquels sont entreposés des matériels et des véhicules.

M. Adragna rappelle que le garagiste travaille dans le garage, le projet est donc de réaliser un aménagement intérieur de la partie qu'il occupe.

Concernant le prix d'acquisition du bâtiment, M. Garcia relève qu'il était bien en dessous du prix de vente avec en plus toute la surface de terrain autour.

Jean-Marc Serre rappelle que la vente des anciens bâtiments des services techniques a permis d'apporter un plus pour la commune et les habitants avec les projets qui s'y construisent.

Mme le Maire conclut sur la situation à prendre en compte aujourd'hui puisqu'il n'est pas question de déménager les services techniques mais certains investissements auraient pu être envisagés au départ lors de la réfection de la couverture.

Adoption à l'unanimité

DELIBERATION N° 12

Objet : Demande d'aide financière auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes pour des travaux de rénovation thermique du bâtiment des services techniques municipaux

Madame le Maire expose au conseil municipal le projet de rénovation thermique du bâtiment des services techniques municipaux. Les travaux consistent, entre autres, en l'isolation de la façade principale et de deux pignons, de la dalle recouvrant les bureaux et espaces aménagés de l'étage, ainsi que l'aménagement intérieur d'une partie de l'atelier.

Afin de mener à bien ce projet, Madame le Maire propose au conseil municipal de solliciter une aide financière auprès des services de la Région pour l'année 2022.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve cette opération,
- Sollicite l'aide de la Région pour l'année 2022, au taux le plus élevé.

Adoption à l'unanimité

DELIBERATION N° 13

Objet : Demande d'aide financière auprès du Département de l'Ardèche pour des travaux de rénovation thermique du bâtiment des services techniques municipaux

Madame le Maire expose au conseil municipal le projet de rénovation thermique du bâtiment des services techniques municipaux. Les travaux consistent, entre autres, en l'isolation de la façade principale et de deux pignons, de la dalle recouvrant les bureaux et espaces aménagés de l'étage, ainsi que l'aménagement intérieur d'une partie de l'atelier.

Afin de mener à bien ce projet, Madame le Maire propose au conseil municipal de solliciter une aide financière auprès des services du conseil départemental de l'Ardèche.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve cette opération,
- Sollicite une subvention, au taux le plus élevé, auprès des services du Département de l'Ardèche.

Adoption à l'unanimité

DELIBERATION N° 14

Objet : Demande d'aide financière auprès du Syndicat départemental d'Energies de l'Ardèche pour des travaux de rénovation thermique du bâtiment des services techniques municipaux

Madame le Maire expose au conseil municipal le projet de rénovation thermique du bâtiment des services techniques municipaux. Les travaux consistent, entre autres, en l'isolation de la façade principale et de deux pignons, de la dalle recouvrant les bureaux et espaces aménagés de l'étage, ainsi que l'aménagement intérieur d'une partie de l'atelier.

Afin de mener à bien ce projet, Madame le Maire propose au conseil municipal de solliciter une aide financière auprès des services du Syndicat départemental d'Energies de l'Ardèche.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve cette opération,

- Sollicite une subvention, au taux le plus élevé, auprès des services du Syndicat départemental d'énergies de l'Ardèche (SDE 07).

Adoption à l'unanimité

DELIBERATION N° 15

Objet : Demande d'aide financière auprès de l'Etat pour la rénovation des courts de tennis municipaux

Présentation par Jean-Pierre Maubert

Madame le Maire expose au conseil municipal le projet de rénovation de deux courts de tennis jouxtant le stade Lilian Thuram. Cette opération consiste à démolir les terrains existants pour en recréer deux nouveaux avec un sol en enrobé recouvert de résine, équiper les deux courts de tennis, poser une clôture et remplacer l'éclairage existant par des luminaires à Leds.

Afin de mener à bien ce projet estimé environ à la somme de 151 767.75€ HT (182 121.30€ TTC), Madame le Maire propose au conseil municipal de solliciter une aide financière auprès des services de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux pour l'année 2022.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve cette opération et le montant des travaux précité.
- Sollicite l'aide de l'Etat, au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux, exercice 2022 catégorie "travaux sur les bâtiments publics" avec une prise en charge de 40% du montant HT des travaux.

M. Maubert ajoute que les courts de tennis ont 30 ans d'âge, ils sont très vétustes et deviennent dangereux pour la pratique sportive.

Adoption à l'unanimité

DELIBERATION N° 16

Objet : Demande d'aide financière auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes pour la rénovation des courts de tennis municipaux

Madame le Maire expose au conseil municipal le projet de rénovation de deux courts de tennis jouxtant le stade Lilian Thuram. Cette opération consiste à démolir les terrains existants pour en recréer deux nouveaux avec un sol en enrobé recouvert de résine, équiper les deux courts de tennis, poser une clôture et remplacer l'éclairage existant par des luminaires à Leds.

Afin de mener à bien ce projet estimé environ à la somme de 151 767.75€ HT (182 121.30€ TTC), Madame le Maire propose au conseil municipal de solliciter une aide financière auprès des services de la Région dans le cadre du financement de travaux de construction, de rénovation ou d'agrandissement d'un équipement sportif de proximité.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve cette opération et le montant des travaux précité.
- Sollicite l'aide de la région Auvergne Rhône Alpes avec une prise en charge de 20% du montant HT des travaux.

Adoption à l'unanimité

DELIBERATION N° 17

Objet : Demande d'aide financière auprès du Département de l'Ardèche pour la rénovation des courts de tennis municipaux

Madame le Maire expose au conseil municipal le projet de rénovation de deux courts de tennis jouxtant le stade Lilian Thuram. Cette opération consiste à démolir les terrains existants pour en recréer deux nouveaux avec un sol en enrobé recouvert de résine, équiper les deux courts de tennis, poser une clôture et remplacer l'éclairage existant par des luminaires à Leds.

Afin de mener à bien ce projet estimé environ à la somme de 151 767.75€ HT (182 121.30€ TTC), Madame le Maire propose au conseil municipal de solliciter une aide financière auprès des services du conseil départemental de l'Ardèche pour l'année 2022.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve cette opération et le montant des travaux précité,
- Sollicite l'aide du Département de l'Ardèche au taux le plus élevé.

Adoption à l'unanimité

DELIBERATION Nº 18

Objet : Demande d'aide financière auprès de l'agence nationale du sport pour la rénovation de deux courts de tennis municipaux

Madame le Maire expose au conseil municipal le projet de rénovation de deux courts de tennis jouxtant le stade Lilian Thuram. Cette opération consiste à démolir les terrains existants pour en recréer deux nouveaux avec un sol en enrobé recouvert de résine, équiper les deux courts de tennis, poser une clôture et remplacer l'éclairage existant par des luminaires à Leds.

Afin de mener à bien ce projet estimé environ à la somme de 151 767.75€ HT (182 121.30€ TTC), Madame le Maire propose au conseil municipal de solliciter une aide financière auprès des services de l'agence nationale du sport dans le cadre du volet développement des pratiques.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve cette opération et le montant des travaux précité,
- Sollicite l'aide de l'agence nationale du sport.

Adoption à l'unanimité

DELIBERATION № 19

Objet : Demande d'aide financière auprès du Syndicat départemental de l'Energie de l'Ardèche pour les travaux d'éclairage des courts de tennis municipaux

Madame le Maire expose au conseil municipal le projet de rénovation de deux courts de tennis jouxtant le stade Lilian Thuram. Cette opération consiste à démolir les terrains existants pour en recréer deux nouveaux avec un sol en enrobé recouvert de résine, équiper les deux courts de tennis, poser une clôture et remplacer l'éclairage existant par des luminaires à Leds.

Afin de mener à bien ce projet estimé environ à la somme de 151 767.75€ HT (182 121.30€ TTC), Madame le Maire propose au conseil municipal de solliciter une aide financière auprès des services du Syndicat départemental de l'Energie de l'Ardèche pour l'année 2022.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve cette opération et le montant des travaux précité.
- Sollicite l'aide du Syndicat départemental de l'Energie de l'Ardèche (SDE 07) au taux le plus élevé.

Adoption à l'unanimité

DELIBERATIONN° 20

Objet : Demande d'aide financière auprès de l'Etat pour l'achat d'un minibus électrique

Présentation par Patrick Adragna

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que l'amélioration des mobilités dans le respect de la transition écologique est une des priorités de l'équipe municipale. Afin de répondre aux besoins en termes de déplacements de proximité à court et moyen termes, il est donc proposé à l'assemblée de solliciter une aide financière pour une aide à l'acquisition d'un minibus électrique de 9 places affecté au transport de personnes. L'utilisation de cet équipement sera optimisée dans un premier temps dans le cadre de l'offre de service à destination des séniors via les personnes âgées fréquentant le foyer Emilienne Doux et dans un second temps, dans le cadre d'une offre élargie en fonction des besoins exprimés et des possibilités de réponse aux attentes des habitants.

Afin de mener à bien ce projet estimé environ à la somme de 38 634,17€ HT (46 361,00€ TTC), Madame le Maire propose au conseil municipal de solliciter une aide financière auprès des services de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux pour l'année 2022.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve cette opération et le montant précité,
- Sollicite l'aide de l'Etat, au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux, exercice 2022 catégorie développement économique, social, environnemental, touristique ou culturel avec une prise en charge de 30% du montant HT.

M. Coat interroge sur le détail de ce projet de mobilité, comprend-il l'embauche d'un chauffeur? quel public concerné et pour quels déplacements?

Mme le Maire rappelle qu'une navette pour le marché et une navette pour les personnes âgées fréquentant le foyer Emilienne Doux fonctionnent déjà avec un agent dédié à la présence au foyer et au transport de ces personnes. Aujourd'hui, le véhicule utilisé pour ces déplacements est prêté par la ccdraga suite à une antériorité et la commune n'a pas la possibilité de l'utiliser comme elle le souhaite. Il est potentiellement envisagé une navette vers les commerces de Bourg selon des modalités restant à définir.

M. Serre attire l'attention sur la nécessaire vigilance pour qu'il n'y ait pas de déplacements à Pierrelatte avec ce minibus mais seulement sur le territoire communal.

Mme le Maire précise qu'elle a déjà reçu des demandes d'administrés pour que la commune organise une navette jusqu'au Lidl de Pierrelatte, ce qui est absolument proscrit.

Adoption à l'unanimité

DELIBERATION N° 21

Objet : Demande d'aide financière auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes pour l'achat d'un minibus électrique

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que l'amélioration des mobilités dans le respect de la transition écologique est une des priorités de l'équipe municipale. Afin de répondre aux besoins en termes de déplacements de proximité à court et moyen termes, il est donc proposé à l'assemblée de solliciter une aide financière pour une aide à l'acquisition d'un minibus électrique de 9 places affecté au transport de personnes.

L'utilisation de cet équipement sera optimisée dans un premier temps dans le cadre de l'offre de service à destination des séniors via les personnes âgées fréquentant le foyer Emilienne Doux et dans un second temps, dans le cadre d'une offre élargie en fonction des besoins exprimés et des possibilités de réponse aux attentes des habitants.

Afin de mener à bien ce projet estimé environ à la somme de 38 634,17€ HT (46 361,00€ TTC), Madame le Maire propose au conseil municipal de solliciter une aide financière auprès des services de la Région au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux pour l'année 2022.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve cette opération et le montant précité,
- Sollicite l'aide de la Région, au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux, exercice 2022 catégorie " développement économique, social, environnemental, touristique ou culturel" avec une prise en charge de 30% du montant HT.

Adoption à l'unanimité

DELIBERATION N° 22

Objet : Demande de subvention complémentaire auprès de la DRAC Auvergne Rhône Alpes pour les opérations de fixation et de remise en place du tableau Le Triomphe de Saint Andéol

Présentation par Jacky Beau

Madame le Maire expose que la commune souhaite déposer une nouvelle demande d'aide financière dans le cadre de la restauration du tableau Le Triomphe de Saint Andéol. Cette demande portera sur les opérations de fixation de nouveaux supports spécialement fabriqués pour cette occasion et de remise en place du tableau une fois la restauration achevée.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Sollicite l'aide de la DRAC Auvergne Rhône Alpes pour une prise en charge de 50% du montant HT des travaux.
- M. Beau rappelle que le conseil municipal a déjà adopté le projet de restauration du tableau et qu'il s'agit de demandes complémentaires pour des opérations de fixation de nouveaux supports fabriqués en fer forgé et de remise en place du tableau après restauration.
- M. Garcia interroge sur le montant total de cette restauration.
- M. Beau indique que l'enveloppe globale s'élève à 36 590 € HT dont 26 780 € HT pour la restauration ellemême. Le maximum de subventions possibles a été obtenu avec une autorisation de dépassement des 80% de subventions et cette nouvelle demande devrait recevoir une réponse favorable également.

Adoption à l'unanimité

DELIBERATION N° 23

Objet : Demande de subvention complémentaire auprès du Département de l'Ardèche pour les opérations de fixation et de remise en place du tableau Le Triomphe de Saint Andéol

Madame le Maire expose que la commune souhaite déposer une nouvelle demande d'aide financière dans le cadre de la restauration du tableau Le Triomphe de Saint Andéol. Cette demande portera sur les opérations de fixation de nouveaux supports spécialement fabriqués pour cette occasion et de remise en place du tableau, une fois la restauration achevée.

Afin de mener à bien ces opérations estimées à la somme de 9 810.00€ HT (11 772.00€ TTC), Madame le maire propose au conseil municipal de solliciter une aide financière au taux de 30% auprès du conseil départemental de l'Ardèche au titre du soutien à la restauration et à l'entretien des monuments historiques.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve cette opération et le montant des travaux précités
- Sollicite une subvention auprès du Département de l'Ardèche.

Adoption à l'unanimité

DELIBERATION N° 24

Objet : Demande de subvention complémentaire auprès de la région Auvergne-Rhône-Alpes pour les opérations de fixation et de remise en place du tableau Le Triomphe de Saint Andéol

Madame le Maire expose que la commune souhaite déposer une nouvelle demande d'aide financière dans le cadre de la restauration du tableau Le Triomphe de Saint Andéol. Cette demande portera sur les opérations de fixation de nouveaux supports spécialement fabriqués pour cette occasion et de remise en place du tableau, une fois la restauration achevée.

Afin de mener à bien ces opérations estimées à la somme de 9 810.00€ HT (11 772.00€ TTC), Madame le maire propose au conseil municipal de solliciter une aide financière au taux de 20% auprès de la région Auvergne-Rhône-Alpes au titre du plan de préservation et de mise en valeur du patrimoine régional.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve cette opération et le montant des travaux précités
- Sollicite une subvention auprès de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Adoption à l'unanimité

*Questions diverses

Patrick Guérin aborde le volet sécurité concernant le développement de la vidéoprotection annoncé pendant la campagne. Aujourd'hui, la commune a reçu une bonne nouvelle de la Région avec un avis favorable pour une aide au financement de 4 caméras supplémentaires : 1 située avenue Pierre Brossolette, 1 avenue de la gare, 1 au pont et 1 au stade Camberabero.

Jean-Marc Serre relève que de la Région ne peuvent arriver que de bonnes nouvelles !

Madame le Maire annonce la prochaine réunion du conseil municipal fixée au mercredi 2 mars et clôture la séance à 20h30.

Clôture de séance.